

CONSEIL MUNICIPAL D'ISSIGEAC DU 24 JUI 2013

Date de la convocation : 18 juin 2013.

PRESENTS : Jean-Claude CASTAGNER, Françoise DUBOIS, Alexandre VERDENNE, Russell HUMPHRIES, Eric DUBOIS, Marie-Chantal LETOURNEUR-RENEE, Jean-Pierre VITRAC, Sébastien DELMARES, Jean-Paul CASTANIER,

PROCURATIONS : Grégory LOMPRESZ à Françoise DUBOIS

ABSENTS : Sylvie ARNAUD, Arnaud MIARA, Patrick IMBEAU, Christian COTS, Patrick GAILLARD.

Madame Marie-Chantal LETOURNEUR-RENEE a été élue secrétaire de séance

I). BUDGET PRINCIPAL 2013 : DECISION MODIFICATIVE - 2013/0051

Le Maire expose au Conseil, la nécessité de procéder aux mouvements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT			
Article	Intitulé	RECETTES	DEPENSES
022	Dépenses imprévues		-373.00€
6811/042	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		+373.00€
74121	Dotation Solidarité Rurale	+49 879.00€	
023	Virement à la section d'investissement		+49 879.00€
TOTAL		49 879.00€	49 879.00€
INVESTISSEMENT			
Article	Intitulé	RECETTES	DEPENSES
10222	FCTVA	-373.00€	
28041582 /040	Amortissements autres groupements	+ 373.00€	
021	Virement de la section de fonctionnement	+49 879.00€	
2151	Réseaux de voirie		+49 879.00€
TOTAL		49 879.00€	49 879.00€
TOTAL GENERAL		49 879.00€	49 879.00€

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et autorise le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 10 Dont 1 procuration POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

II). BUDGET PRINCIPAL 2013 : AMORTISSEMENTS TRAVAUX EFFACEMENT BT PLACE DE LA POSTE ANNEE 2011 - 2013/0052

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est obligatoire de pratiquer l'amortissement pour les immobilisations et les subventions octroyées pour la réalisation ou l'acquisition de ces mêmes immobilisations. Cette opération a pour effet d'atténuer la charge financière des biens sur la section d'exploitation.

Des travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public ont été effectués durant l'année 2011 sur la Place de la Poste par le SDE 24 pour le compte de la commune.

Monsieur le Maire propose d'amortir ces travaux pour un montant de 5 590.69€ sur une durée de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* Donne son accord quant à l'amortissement des travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public sur la Place de la Poste sur une durée de 15 ans

* Il autorise le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 10 Dont 1 procuration POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

III). BUDGET ASSAINISSEMENT 2013 : DECISION MODIFICATIVE - 2013/0053

Le Maire expose au Conseil, la nécessité de procéder aux mouvements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT			
Article	Intitulé	RECETTES	DEPENSES
2315	Immobilisation corporelles - Installations matériel et outillage technique		-1000.00€
2156	Matériel spécifique d'exploitation		+1000.00€
TOTAL		0	0
TOTAL GENERAL		0	0

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et autorise le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 10 Dont 1 procuration POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

IV). POTEAU INCENDIE LA LOGE DU PREVOT : REMPLACEMENT - 2013/0054

Vu le compte rendu d'épreuves des prises d'eau en date du 24 mai 2013

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil qu'il est nécessaire et urgent de remplacer le poteau incendie situé à La Loge du Prévot qui est hors service.

Le Conseil, Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et décide :

*d'accepter le devis de la société SAUR d'un montant de 1643.00€ HT soit 1965.03€ TTC.

*de faire exécuter les travaux dans les plus brefs délais.

*d'autoriser le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 10 Dont 1 procuration POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

V).RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2012 - 2013/0055

En application de l'article L 2224-5 du Code des Collectivités Territoriales ;

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées de l'année 2012 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le rapport du service public d'assainissement des eaux usées pour l'exercice 2012.

Il autorise le Maire ou à défaut un Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 10 Dont 1 procuration POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VI).RUES PIETONNES 2013 - 2013/0056

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil l'instauration d'une aire piétonne durant la période estivale. Il propose la même zone que durant l'été 2012 :

*La Grand'Rue : à hauteur de la rue de l'Ancienne Poste et de la Place du Château jusqu'à l'intersection avec la Rue de Cardenal.

*Place de l'Eglise.

*Les autres rues sont soumises à la réglementation « Zone de Rencontre »

Il précise que cette réglementation s'étalera sur la période du **lundi 08 juillet 2013 au jeudi 29 août inclus**. Une signalétique sera mise en place.

Le Conseil autorise le Maire, ou à défaut l'adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires

VOTES : 10 Dont 1 procuration POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VII).SDE 24 : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ENTREE BOURG (RTE BEAUMONT) - 2013/0057

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le comité du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (maître d'ouvrage) a retenu au titre du programme FACE C 2013 l'ouvrage : « Eff entrée Bourg » (Place de la Capelle et entrée Rte de Beaumont). Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait d'effectuer en même temps :

*l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication à Issigeac à l'entrée du Bourg de la route de Beaumont jusqu'à l'intersection avec les chemins ruraux menant au Faurissou et à la Grangette.

*la réalisation de l'éclairage public sur ce secteur.

Il rappelle qu'en vertu de la convention de transfert de compétence conclue avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24), ce dernier a vocation pour effectuer l'étude et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

*accepte le principe de cette opération

*décide de confier le projet au SDE 24

*Mandate Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

Le Conseil autorise le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 10 Dont 1 procuration POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VIII) CHATEAU DES EVEQUES : TRAVAUX - 2013/0058

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux pour les aménagements suivants dans les salles du château :

*agencement de l'espace scénique,

*réhabilitation des pièces situées au-dessus de l'Office du Tourisme

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et :

*approuve le projet

*autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'établissement des devis correspondants.

Le Conseil autorise le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 10 Dont 1 procuration POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance levée à 01h00
